

Procès-verbal du conseil municipal

du 27 novembre 2023



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Armelle SAMZUN, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER ; M. Nicolas PALLIER.

Excusés : M. Philippe DELAVERGNE, M. Cyrille CARON, Mme Manon JAOUEN FREDOU, ont respectivement donné pouvoir à Mme Fabienne LE HÉNO, M. Alain GUICHARD et M. Didier BRULÉ.

Absents : Mme Claudine BOURGEOIS ;

L'assemblée a choisi, en son sein, comme secrétaire, Mme Marion LALOUE, fonction qu'elle a acceptée.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 23 Ayant donné procuration : 3 Nombre de Votants : 26
--

Ordre du jour

1. Partenariat financier entre la Ville et Lola SORIN.
2. Convention d'utilisation des centres aquatiques de Cap Atlantique et de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves.
3. Repositionnement de l'itinéraire "Vélocéan" - Section LE POULIGUEN
4. Subvention complémentaire LAEP
5. Commission consultative municipale du Marché
6. Création d'un emploi permanent (catégorie C) – Budget Ville
7. Création d'un emploi permanent (catégorie C) – Budget Campings
8. Création d'un emploi permanent (catégorie B) – Budget Ville7
9. Restructuration multi-accueil Les Bigorneaux.
Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements.
10. Décisions modificatives
11. Approbation de l'attribution de compensation d'investissement définitive 2023.
12. Convention Cadre avec CAP Atlantique pour la mutualisation de services et

conventions annexes par élément mutualisé.

13. Création d'une commission spécifique « règlement de voirie » en vue de l'adoption d'un règlement de voirie
14. Régularisation du droit de propriété de la commune sur le projet Porte-Joie
Signature des actes rectificatifs relatifs aux actes de vente des parcelles cadastrées AY69-104-110
15. Régularisation du droit de propriété de la commune sur le projet Porte-Joie
Signature d'un acte de notoriété acquisitive relatif aux parcelles cadastrées AY113-121-122
16. Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.
17. Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire – Avis
18. CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS pour l'exercice 2022.
19. CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Lola SORIN vient présenter son parcours, ses ambitions et rappeler les besoins matériels onéreux de sa discipline qui fait l'objet de la première délibération.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 26 juin et 2 octobre 2023.

1- Partenariat financier entre la Ville et Lola SORIN.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Convention d'utilisation des centres aquatiques de Cap Atlantique et de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Repositionnement de l'itinéraire "Vélocéan" - Section LE POULIGUEN

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

M. le Maire ajoute que cette délibération est votée à nouveau à la demande du département puisque le parcours a été légèrement modifié depuis le précédent vote.

Ce résultat est le fruit du travail d'une commission pluridisciplinaire à l'initiative du Département et de CAP Atlantique qui s'est réunie dans l'objectif de trouver un compromis qui permette de limiter les usages cyclables dans les marais salants, de protéger l'activité des paludiers mais aussi d'entendre les besoins exprimés par les communes comme le Pouliguen à travers des propositions pour le territoire, comme cette liaison du Pouliguen à Guérande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Subvention complémentaire LAEP

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Commission consultative municipale du Marché

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Création d'un emploi permanent (catégorie C) – Budget Ville

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Création d'un emploi permanent (catégorie C) – Budget Campings

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Mme MAITZNER souhaite savoir si les deux postes de régisseurs saisonniers actuels étaient maintenus, quel serait le besoin d'avoir 3 régisseurs.

M. GUICHARD rappelle qu'il y a 2 régisseurs d'avril à novembre. Un supplémentaire de juin à septembre. Et sur la période juillet/août, ils sont 2 et demi par camping.

Un des postes de saisonniers d'avril à novembre sera supprimé et remplacé par le poste dont il est question dans cette délibération.

Ce qui fait que sur le plan budgétaire cela ne constitue pas un poste à temps plein.

M. GUICHARD ajoute que cela permet à la fois de ne pas solliciter le personnel d'autres services afin d'assurer le suivi des régies pendant la fermeture des campings. Cet agent pourra également participer à l'entretien du camping et soulager l'intervention du service technique.

Le coût représente 12 000 à 13 000 € sur 5 mois, puisqu'il s'agit uniquement d'un ajout sur la période de fermeture.

M. le Maire rappelle la nette augmentation du chiffre d'affaires des campings qui est passé de 312 000 € en 2019, à 484 000 € en 2023.

Mme GANTHIER s'interroge sur l'utilité d'un temps plein sur la période hivernale.

M. GUICHARD indique qu'il s'agit de la conclusion à laquelle ils sont arrivés compte tenu de la vétusté dans lequel se trouvaient les infrastructures qui nécessitent un entretien très important qui ne peut se faire que durant la période hivernale. Il faut aussi noter que la personne en charge de l'entretien des campings, ne peut pas prendre de congés durant l'été et est donc par conséquent absente plusieurs semaines de l'hiver.

M. le Maire ajoute que le camping du fait de sa labellisation deux étoiles, doit assurer un certain niveau de confort et d'amélioration régulier pour être conforme au niveau de service attendu.

Il paraît judicieux d'avoir une personne pouvant veiller sur cette labellisation, répondre tout au long de l'année aux difficultés liées à l'aire de camping-car et sur laquelle il sera possible également d'investir en termes de formation et de compétence.

M. GUICHARD rappelle que cette année le camping du Cléin a été complet 1 mois, le camping des Mouettes a été complet 15 jours, ce qui ne s'était jamais produit.
Les besoins sont plus importants qu'auparavant

M. DORÉ souhaite savoir si c'est une personne qui occupe déjà le poste.

M. GUICHARD lui indique que non.

M. DORÉ aimerait avoir des précisions sur le contrat. Il est noté « contractuel » mais pour 1 ans, 2 ans, ... ?

M. GUICHARD explique qu'il s'agirait pour le moment d'un contrat de 3 ans si l'agent recruté était un contractuel.

M. le Maire ajoute que ce contrat de 3 ans permettra d'asseoir la pérennité du poste, puisque sur un des deux campings, le régisseur change depuis quelques temps chaque année.

M. DORÉ s'interroge sur le choix d'un contrat de 3 ans alors qu'il s'agit d'un poste d'agent de maîtrise de catégorie C.

M. GUICHARD explique que l'appel à candidature est ouvert à une personne qui potentiellement pourrait être fonctionnaire mais si aucun fonctionnaire ne disposait du profil requis, le recrutement pourrait se faire par le biais d'un contrat de 3 ans. et non pas 1 an pour permettre un investissement de la personne sur le poste.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

8- Création d'un emploi permanent (catégorie B) – Budget Ville

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Mme GANTHIER souhaite savoir pour combien d'année est prévu le recrutement de ce contractuel.

M. GUICHARD précise qu'il ne s'agit pas forcément d'un contractuel, le poste étant prioritairement ouvert aux fonctionnaires.

M. le Maire ajoute que dans la conjoncture actuelle, cela augmente les chances de recrutement.

Mme GANTHIER aimerait connaître le nombre d'années prévues dans le cas du recrutement d'un contractuel.

M. le Maire indique que comme dans le passé, il s'agira certainement d'un contrat de 3 ans.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH).

9- Restructuration multi-accueil Les Bigorneaux. Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

10- Décisions modificatives

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

M. le Maire rappelle la constante qui prévaut depuis l'arrivée de son équipe à la tête de la

municipalité à savoir que les budgets sont toujours élaborés sur la base d'une attitude prudentielle, et l'exécution budgétaire prouve que c'est une bonne méthode quand on voit l'évolution des droits de mutation ou de la recette liée à la taxe sur le parc éolien.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

11- Approbation de l'attribution de compensation d'investissement définitive 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

12- Convention Cadre avec CAP Atlantique pour la mutualisation de services et conventions annexes par élément mutualisé.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

13- Création d'une commission spécifique « règlement de voirie » en vue de l'adoption d'un règlement de voirie

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

14- Régularisation du droit de propriété de la commune sur le projet Porte-Joie

Signature des actes rectificatifs relatifs aux actes de vente des parcelles cadastrées AY69-104-110

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. HOGOMMAT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

15- Régularisation du droit de propriété de la commune sur le projet Porte-Joie

Signature d'un acte de notoriété acquisitive relatif aux parcelles cadastrées AY113-121-122

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. HOGOMMAT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

16- Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme LE HÉNO. (voir délibération)

Des mégotiers sont en cours d'installation sur la commune afin de réduire le nombre de mégots retrouvés dans les espaces publics.

Des sacs pour déjections canines vont également être disposés à plusieurs endroits.

M. le Maire précise que cette action est une bonne chose puisque la récupération des déchets abandonnés sur l'espace public par le service propreté de la commune représente un coût d'environ 20 000 €.

M. le Maire ajoute qu'il serait encore mieux qu'il n'y ait pas de dépôts sauvages de déchets.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17- Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire – Avis

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

18- CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS pour l'exercice 2022.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme LE HÉNO. (voir délibération)

L'ensemble de conseillers municipaux prend acte de cette délibération.

19- CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme LE HÉNO. (voir délibération)

Raphaël THIOLLIER demande s'il est possible d'interroger Cap Atlantique sur la possibilité de faire une restitution avec une notion de saisonnalité parce qu'une bonne partie du territoire de Cap Atlantique est touristique et qu'il serait intéressant de pouvoir comparer les périodes.

Mme LE HENO trouve qu'il serait effectivement intéressant d'approfondir l'impact de la saisonnalité.

M. le Maire ajoute que l'eau devient un véritable enjeu. Pour Cap Atlantique mais aussi pour la commune qui va devoir faire en sorte d'utiliser au mieux ses eaux usées en remplacement de l'eau potable dans certaines situations.

Il souhaiterait également que Cap Atlantique s'engage sur la désalinisation de l'eau, ce qui pourrait avoir un réel impact sur notre territoire.

Mme LE HÉNO pense que dans le cadre du schéma directeur de Cap Atlantique ces éléments doivent être pris en compte.

L'ensemble de conseillers municipaux prend acte de cette délibération.

Décisions du Maire

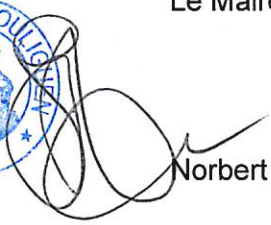
L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21 h 14.

La secrétaire de séance,



Marion LALOUE

Le Maire,



Norbert SAMAMA